

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE**

DECISION N°: 20-32

Objet : Prise en charge financière de spectacles organisés dans le cadre de la programmation AM STRAM GRAM 2020 – reprogrammations suite à la crise sanitaire

Monsieur Le PRESIDENT de la Communauté de Communes Terre de Camargue,
Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
Vu la délibération n°2020-07-57 du Conseil communautaire du 30 juillet 2020 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,
Considérant que la Communauté de communes Terre de Camargue développe un certain nombre d'actions culturelles dont une programmation de spectacles vivants, Am Stram Gram,
Considérant que les spectacles, répartis de janvier à juin et d'octobre à décembre, visent prioritairement le jeune public et le public familial et proposent une large variété d'expressions artistiques (contes, cirque, théâtre, musique, danse,...). Les représentations, gratuites, sont organisées sur les trois communes, proches des lieux de vie des citoyens (salles polyvalentes, médiathèques, places publiques,...),
Considérant la crise sanitaire liée au COVID-19 et ses conséquences sur les spectacles et manifestations initialement programmés

DECIDE

Article 1^{er} :

En raison de la crise sanitaire consécutive au COVID-19, la quasi-totalité des spectacles prévus dans le cadre de la programmation AM STRAM GRAM du 1^{er} semestre 2020 ont dû être annulés. Ils sont reprogrammés au second semestre 2020 de la manière suivante :

Spectacle initialement prévu le :	Spectacle reporté le :	Lieu	Compagnie ou Association	Spectacle	Coût spectacle	Frais annexes
21/06/2020	04/10/2020	Salle Vincent Scotto – Saint Laurent d'Aigouze	ELISIA	Concert interactif : BAB et les chats qui rock	1 740,75€	Défraiements inclus
29/04/2020	14/10/2020	Salle Carrefour 2000 – Le Grau du Roi	Rouge Les Anges	Petit rendez-vous à la campagne	840 €	Défraiements : Transports : 161,40€ Repas et hébergement : 146,40€
17/05/2020	08/11/2020	Médiathèque André CHAMSON	Les Voisins du dessus	Vous venez à peine de partir	1 200€	Défraiements : Transports : 103€ Repas : 37,40€
14/03/2020	27/11/2020	Médiathèque André CHAMSON	Volpinex	BANG !	1 400€	Défraiements : Transports : 35,10€ Repas : 37,60€ Frais Technique : 400,00€
25 /03/2020	02/12/2020	Salle Carrefour 2000 – Le Grau du Roi	L'Oiseau Lyre	Journée Contes : Ribambelle Dame hiver	1 475 €	Défraiements inclus

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur Le Préfet du Gard
- A Monsieur Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le

Le Président,
Robert CRAUSTE

08 SEP 2020



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 63-572 du 10 05 1963, les recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Acte affiché le :